



Samedi 17 février 2018
GYMNASE
LE FUR
SAINT PIERRE DU PERRAY

Tournoi FUTSAL
U10/U11
Saison 2017/2018

Ce dossier comporte :

- ↪ **Le règlement**
- ↪ **Les lois du jeu**
- ↪ **Une feuille de résultats**
- ↪ **Une feuille de points**
- ↪ **Une feuille de rencontre**

REGLEMENT

Ce tournoi est ouvert à tous les U10/U11 et U12-U13 féminines licencié(e)s en club.

- 8 joueurs par équipe (5 + 3 remplaçant(e)s) seront autorisé(e)s.

BAREME DE POINTS :

- victoire 4 points
- nul 2 points
- défaite 1 point
- forfait 0 point

En cas d'égalité les critères retenus pour départager les équipes seront **dans l'ordre :**

- le goal-average particulier
- la meilleure différence de buts
- la meilleure attaque
- tir au but si nécessaire (élimination la « mort subite »)

NB : si un club inscrit ne se présente pas, les rencontres dites « forfait » seront comptabilisées par une victoire par 1 but à 0.

Présence de toutes les équipes **1/2 heure avant le début de la compétition** munies des licences Footclub compagnon et/ou listing licences Footclub (*un contrôle sera effectué par les responsables de la compétition*). Il vous appartiendra de remplir la feuille de match qui vous sera remise le jour du tournoi. La feuille de match devra être remise **IMPERATIVEMENT** à la table de contrôle **1/4 d'heure avant le coup d'envoi du premier match**, accompagnée du listing licences des joueurs participants.

Chaque club devra être muni de **2 jeux de maillots** de couleurs différentes et **d'une trousse de soins**. Tous les joueurs devront être **obligatoirement** munis d'une paire de **chaussures de tennis & de protèges tibias**.

Tout litige non prévu au présent règlement sera arbitré à la table de contrôle par les organisateurs, les décisions seront sans appel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, la licence assure les joueurs en cas d'accident au cours de la compétition.

A l'issue du 1^{er} tour, un classement sera effectué pour pouvoir composer les groupes du 2nd tour.

Les clubs vainqueurs seront ceux ayant accumulés le plus de points lors des deux rassemblements.

LOIS DU JEU

Article 1

Le hors-jeu n'existe pas.

Article 2

Les remises en touche se font au pied. Un but marqué directement sur une remise en touche sera annulé et la remise en touche donnée à l'adversaire (*sortie de but*). **La remise en touche doit être effectuée dans les 5 secondes et le ballon doit être posé sur la ligne de touche.**

Article 3

Les coups de pieds de coin se tirent normalement.

Article 4

Toute faute grave provoquée par un joueur de l'équipe défendant dans sa zone de but (*zone défense de handball*), est sanctionnée par un coup franc direct (*penalty*) tiré à 5 mètres.

Article 5

Toutes les autres fautes en dehors des zones de buts : **tacle, charge ou bousculade sont strictement interdits et sont sanctionnés d'un simple coup franc direct (à l'endroit de la faute). Il sera exécuté après le coup de sifflet de l'arbitre et celui-ci dans les 5 secondes.**

Article 6

L'arbitre peut exclure un joueur pour la partie en cours, s'il juge la faute commise grave (exemple : coups dangereux sur un adversaire, propos inconvenant à l'arbitre, à un joueur ou à un dirigeant).

Article 7

Le gardien de but peut se servir de ses mains uniquement dans la limite de sa zone de but, au-delà un coup franc direct sera sifflé contre lui.

Article 8

Le gardien ne peut pas saisir à la main le ballon sur une passe en retrait effectuée au pied par un de ses partenaires (sous peine d'être pénalisé d'un coup franc indirect).

Article 9

Tout dégagement du gardien se fait à la main (*à l'intérieur de la zone de but*). En cas de non-respect de la règle, le dégagement est à refaire. **Si le dégagement n'est pas exécuté dans les 5 secondes à compter de l'instant où le gardien prend possession du ballon, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse depuis la ligne de réparation.**

Article 10

Tout ballon touchant le plafond sera remis en jeu par une touche donnée à l'adversaire, à l'alignement de l'impact.

Article 11

Les remplacements se font au niveau de la ligne de touche. Le joueur remplaçant doit attendre que le joueur remplacé soit sorti.

Article 12

Seuls doivent être présents sur le banc de touche, l'accompagnateur d'équipe et les remplaçants. **Ceux-ci doivent rester assis tout au long de la rencontre.**

Samedi 17 FEVRIER 2018**Durée des rencontres 8 min**

Equipes		Résultats	
St Germain Saintry St Pierre FC	PARIS FC U13F		
Vigneux CO	Epinay Athletico FC		
Linass Monthlery ESA	Villiers sur Orge CO		
St Germain Saintry St Pierre FC	Vigneux CO		
PARIS FC U13F	Villiers sur Orge CO		
Epinay Athletico FC	Linass Monthlery ESA		
St Germain Saintry St Pierre FC	Villiers sur Orge CO		
Vigneux CO	Linass Monthlery ASE		
PARIS FC U13F	Epinay Athletico FC		
St Germain Saintry St Pierre FC	Linass Monthlery ASE		
Epinay Athletico FC	Villiers sur Orge CO		
PARIS FC U13F	Vigneux CO		
St Germain Saintry St Pierre FC	Epinay Athletico FC		
PARIS FC U13F	Linass Monthlery ASE		
Vigneux Co	Villiers sur Orge CO		

FEUILLE DE POINTS

Points attribués :

victoire 4 points

nul 2 points

défaite 1 point

forfait 0 point

Equipes	Buts pour					Buts contre					Points					Total
ST GERMAIN SAINTRY ST PIERRE FC																
PARIS FC U13F																
VIGNEUX CO																
EPINAY ATHLETICO FC																
LINAS MONTHLERY ASE																
VILLIERS SUR ORGE CO																

Tournoi FUTSAL U10/U11

Saison 2017/2018

FEUILLE DE RENCONTRE

(Cette fiche fait office de feuille de match)

Club :

Capitaine (Dirigeant majeur)

Nom : **Prénom :**

N° de licence :..... **Tél portable :**.....

JOUEURS

N°	NOMS	PRENOMS	ANNEE DE NAISSANCE	N° LICENCE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Signature du Capitaine :